Image not found or type unknown

Homoparentalité et congé de paternité

Fiche pratique publié le **26/02/2014**, vu **1045 fois**, Auteur : veronique levrard avocate

Jurisprudence de la Cour de Cassation

La Cour de Cassation a rendu un arrêt le 11 mars 2010, au terme duquel la concubine homosexuelle, fût elle partenaire d'un PaCS, d'une femme qui vient d'avoir un enfant ne peut bénéficier d'un congé de paternité.

Le congé de paternité ne peut être accordé qu'au père de l'enfant, et à raison de l'existence d'un lien de filiation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés